



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 057-245700695-20251001-C20250930_12_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Gaël MENEHIN suppléant représentant Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Lucas FERNAND suppléant représentant Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER (*arrivée au point 9*), M. Bertrand MATHIEU, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER (*arrivée au point 9*)

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à	Bernard DORCHY
	Rachel ZIROVNIK	à	Maryse GROSSE
	Guy KREMER	à	Michel PAQUET
	Mauricette NENNIG	à	Christine ACKER
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Brigitte DA COSTA	à	Benoit STEINMETZ
	Joël IMMER	à	Michel SCHMITT
	Karine BERNARD	à	Maurice LORENTZ

Absents excusés : Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 24 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 34 jusqu'au point 8, puis 36 à partir du point 9

Nombre de votants : 44 jusqu'au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



12. Objet : Adoption du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 20 juin 2023 approuvant le lancement d'un marché d'étude en vue de la réalisation d'un Plan De Mobilité Simplifié,

Le plan de mobilité simplifié, ou PDMS, est un document de planification qui détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il est élaboré par cette dernière en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, en lien avec les collectivités territoriales limitrophes.

L'objectif de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au travers de cette démarche est de développer des solutions de mobilité adaptées à son territoire et surtout, à les uniformiser pour les rendre complémentaires.

Ce document, réalisé par l'AGAPE Lorraine Nord dans le cadre de l'adhésion de la CCCE à l'agence d'urbanisme, est l'occasion d'établir un diagnostic complet, empirique et de partage des problématiques de mobilité sur le territoire. Il est destiné à calibrer au mieux les projets et le plan d'actions qui en découlera d'un point de vue aussi bien technique, qu'administratif que financier.

Le diagnostic établi dans un premier temps a permis de décliner une stratégie autour de 6 axes comprenant 21 actions. 12 actions sont prioritaires et 9 sont secondaires. Ces derniers ont été identifiés lors d'un atelier de concertation avec les élus.

- **Axe 1** : Informer, communiquer et accompagner aux changements de comportements des pratiques de déplacement ;
- **Axe 2** : Développer les modes actifs ;
- **Axe 3** : Favoriser l'intermodalité, les interconnexions et les transports en commun ;
- **Axe 4** : Développer des offres de mobilité en fonction des publics spécifiques ;
- **Axe 5** : Coordonner le développement des mobilités avec les transformations urbaines ;
- **Axe 6** : Former les acteurs et doter le plan de mobilité simplifié d'une gouvernance et de moyens d'animations et financiers

Il est dorénavant essentiel de mettre en application ce PDMS en mettant en pratique les fiches actions prioritaires et en les évaluant au travers des indicateurs proposés.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission Mobilité - Coopération transfrontalière en date du 11 juin 2025 et du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'approuver le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), tel qu'annexé.**

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Plan de Mobilité Simplifié.

Vote : Pour :	46
Abstention :	0
Contre :	0

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251001-C20250930_12_SI-DE

Fait à Cattenom, le 1^{er} octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM" at the top and "SEPT 2025" at the bottom, separated by a small star. The center of the stamp contains the text "Le Président". A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the stamp, extending from the right side.

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251001-C20250930_12_SI-DE
